

Le dicamba, l'herbicide de l'apocalypse



Des pousses de soja touchées par l'herbicide dicamba, le 25 juillet 2017 à Dell, dans l'Arkansas (Etats-Unis) (KAREN PULFER FOCHT / REUTERS)

Le dicamba est un désherbant organochloré actif sur un certain nombre d'adventices dicotylédones. Il a été déclaré en tant qu'herbicide aux États-Unis en 1967 et a depuis été communément utilisé aussi bien en agriculture que dans les secteurs industriels et résidentiels. C'est un dérivé de l'acide benzoïque. À doses infimes, il peut stimuler ou interrompre la croissance des dicotylédones.

Monsanto, principal producteur de dicamba dans le monde en parallèle du glyphosate (auquel certaines plantes ont développé localement une résistance), produit des espèces végétales génétiquement modifiées, résistantes au dicamba. Le dicamba a été interdit par l'État de l'Arkansas en 2017. Monsanto, qui a fait appel contre cette décision, a été déboutée en 2018. Les réserves émises à l'encontre de son utilisation relèvent de son action nocive pour la flore (et possiblement la faune) locale — le produit, volatil, pouvant être transporté sur de longues distances après épandage — et du principe de précaution, son action sur les divers organismes (dont l'homme) étant toujours à l'étude.

Le dicamba ne semble pas être mutagène, mais est suspecté d'être tératogène chez l'homme, bien que de tels effets n'ont pas été démontrés chez le rat ou le lapin. Il pourrait aussi interférer avec les processus de reproduction. Sur le plan de la réglementation des produits phytopharmaceutiques:

- pour l'UE: inscrite à l'annexe I de la directive 91/414/CEE par la directive 2008/69/CE.
- pour la France: autorisée dans la composition de préparations bénéficiant d'une AMM.

Pour remplacer le glyphosate, Monsanto pousse ce désherbant qui inquiète fortement des associations de citoyens car il est estimé que celui-ci est 75 à 400 fois plus dangereux que le glyphosate pour les plantes environnantes et les insectes. Cet herbicide inquiète d'autant plus les associations que celui-ci est un produit partiellement volatil dont une partie de la dose appliquée peut rester en suspension ou s'évaporer après épandage (avant absorption ou dégradation donc sous forme active) avec donc un risque d'effets à distance de la zone d'épandage sous le simple effet du vent.

Par ailleurs une ferme bio a été obligée de détruire ses propres récoltes après avoir été contaminées par du dicamba utilisé à des kilomètres. En 2017, 2700 agriculteurs, dans 24 États américains, ont porté plainte contre Monsanto et BASF pour des dégâts sur leur culture dus à des épandages non contrôlés de dicamba. La lutte contre les empoisonneurs est sans fin...

Bruno Bourgeon, président d'AID <http://www.aid97400.re>

D'après FrancInfoTV du 9/11/2017 https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/trois-questions-sur-le-dicamba-le-tres-puissant-herbicide-qui-pourrait-remplacer-le-glyphosate_2459492.html